République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 septembre 2024

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre, à seize heures, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation de la Présidente du Conseil d'Administration en date du dix sept juillet deux mille vingt-quatre.

Présents :
Xavier Bertrand, Valérie Biégalski, Luc Bouniol-Laffont, Alexandre Cousin, Valérie Cuvillier, Laurence des Cars, Mady Dorchies-Brillon, Sabine Finez, Aline François-Colin, Olivier Gabet, Sandra Guthleben, Henri Loyrette, Jean-Paul Mulot, Arielle Fanjas, Lucie Ribeiro, Hélène Corre, Francis Steinbock, Loraine Vilain

Pouvoirs :
Dominique de Font Réaulx à Aline François-Colin, Bertrand Gaume à Sandra Guthleben, Jean-Yves Larrouturou à Henri Loyrette, Hilaire Multon à Arielle Fanjas, Souraya Noujaim à Olivier Gabet, Souraya Noujaim, Kim Pham à Laurence des Cars, Mathilde Prost à Luc Bouniol-Laffont, Ariane Thomas à Francis Steinbock,

Excusés :
Christelle Buissette, Aurore Colson, François Decoster, Dominique de Font Réaulx, Bertrand Gaume, Jean-Yves Larrouturou, Hilaire Multon, Souraya Noujaim, Daniel Percheron, Kim Pham, Mathilde Prost, Sylvain Robert, Frédéric Salat-Baroux, Ariane Thomas

Assistaient également à la séance :
Conseil régional Hauts de France : Nathalie Gheerbrant, Audrey Lory,
Conseil départemental du Pas-de-Calais : Romuald Fiche,
Communauté d'agglomération Lens-Liévin : Patrice Joosep, Nelly Turlutte,
Musée du Louvre-Lens : Juliette Barthélémy, Hélène Bouillon, Rémi Maillard, Véronique Petitjean, Annabelle Ténèze, Manon Verdin

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame Sabine Finez est désignée comme secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE
le 27/09/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-062-200027662-20240924-2024_271-DE

REPRISE EN REGIE PARTIELLE DE L'EXPLOITATION DU BAR DE LA SCENE, GRILLE TARIFAIRE :

DELIBERATION N° 2024-271

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9 et R.1431-1 à R. 1431-21,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de la Santé publique, et notamment son Livre III, titre III,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre-Lens* »,

Vu la délibération n° 2023-227 du Conseil d'Administration en date du 4 juillet 2023 sur les délégations de la Directrice du Musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n°2022-215 du 16 décembre 2022 relative au choix définitif de gestion de l'offre de restauration du musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n°2011-046 du 28 juillet 2012 portant création d'une régie de recettes,

Vu l'avenant n°2 en date du 15 juillet 2024 au contrat de concession de service pour l'exploitation de l'ensemble des espaces de restauration du Musée du Louvre-Lens,

RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Reprise en régie partielle de l'exploitation du bar de la Scène, grille tarifaire :

A compter du 1er janvier 2023, le musée du Louvre-Lens a souhaité concéder l'exploitation et la commercialisation de l'ensemble de ces espaces de restauration (restaurant, cafétéria, bar de la scène) dans le cadre d'une même concession de services.

Après un an et 8 mois de fonctionnement, l'autorité concédante et le concessionnaire ont acté, par avenant (prise d'effet le 1er septembre 2024), le retrait de l'occupation et de l'exploitation du « Bar de la Scène » dans le contrat de concession ; l'exploitation de cet espace revêtant un caractère trop irrégulier et étant génératrice d'un chiffre d'affaires faible.

Afin de continuer d'offrir une prestation de boissons et de petite restauration aux spectateurs et de faire vivre le foyer de la scène avant le début et à la fin des spectacles proposés, le musée du Louvre-Lens souhaite administrer cet espace selon deux modes de gestion différents :

REÇU EN PREFECTURE
le 27/09/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-062-200027662-20240924-2024_271-DE

- Les événements attirant un grand nombre de spectateurs (ex. concert en configuration debout, spectacles organisés en plein air…) : Dans la mesure où l'organisation d'un service de débit de boissons nécessite des moyens humains et matériels importants, les services du musée sélectionneront des opérateurs économiques spécialisés, dans les conditions de l'Article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques : *« l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester »*

- Pour les autres événements (ex. concert ou spectacle en configuration assise…) : Le musée souhaite opérer, avec ses moyens propres, une gestion en régie. Le régisseur de recettes du musée sera chargé de l'encaissement des produits générés par cette exploitation.

Il est proposé d'arrêter la grille tarifaire suivante :

Les boissons alcoolisées : (TVA 20%)

- Bière (25cl)	**4,5 €**
- Bière (33cl)	**5,5 €**
- Cidre (25cl ou 27,5cl)	**4,5 €**
- Cidre (33cl)	**5 €**

Les boissons non alcoolisées : (TVA 10%)

- Bière sans alcool (25cl ou 27,5cl)	**4 €**
- Soda avec ou sans sucre (25cl)	**2,5 €**
- Soda avec ou sans sucre (33cl)	**3,5 €**
- Jus de fruit (20cl ou 25cl)	**2,5 €**
- Jus de fruit (33 cl)	**3,5 €**
- Eau (50 cl)	**1 €**
- Eau pétillante (50 cl)	**1,5 €**
- Sirop	**0,5 €**
- Café	**1,5 €**
- Thé	**1,5 €**

La petite restauration (snacking) (TVA 5.5%)

- Chips et autres biscuits apéritifs (30g)	**2 €**
- Barre chocolatée	**1 €**
- Barre céréales	**1 €**
- Compote (90g)	**1,5 €**

REÇU EN PREFECTURE
le 27/09/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-062-200027662-20240924-2024_271-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'appliquer ces nouvelles dispositions à compter du 1er Octobre 2024, sous réserves de l'obtention des autorisations administratives correspondantes,**
- **D'élargir la liste des produits encaissés par la régie de recettes du musée,**
- **D'autoriser la Directrice à prendre les actes juridiques et comptables correspondants.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Pour la Présidente, par délégation Annabelle Ténèze, Directrice de l'établissement public de coopération culturelle
« Musée du Louvre-Lens »

Délibération certifiée exécutoire le

REÇU EN PREFECTURE
le 27/09/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-062-200027662-20240924-2024_271-DE